

PROCES VERBAL

SEANCE DU 28 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit septembre 2016 à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 20 septembre 2016

Présents : MM DAURIAN, PORTES, PLATON, RAIMAUT, M MISTLER JM, BARBE C, DUBERGEY L, PLANTON M,

MMES LAFARGUES, LALANE, SERES, BEZIADE, DARCOS

Absent excusé : , M LESBEGUERIE T,

Procuration : M LESBEGUERIE à Mme LAFARGUES.

Secrétaire de séance : BEZIADE Stéphanie.

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

M le maire fait lecture d'un courrier de l'association Gym Club Cudossais qui remercie la municipalité pour la subvention versée.

I SALLE DES FETES

M le maire présente l'étude réalisée par Jean Luc ARQUEY, architecte reprenant les suggestions de la commission. Une superficie de 33 m2 est créée. Il est primordial par ces travaux de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Brièvement, la scène est déplacée (côté route), les toilettes sont refaites et mises aux normes. Le SAS et la petite cuisine sont conservés. Un espace sera aménagé pour le rangement du matériel de la salle (tables et chaises), des placards seront créés pour les associations. Un parvis d'accueil sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

Une scène modulable est envisagée. Dans cette étude les accès pour personnes à mobilité réduite sont respectés.

M MISTLER demande si les toilettes extérieures seront conservées. Des toilettes extérieures sont-elles nécessaires ?

M PLATON demande un espace de rangement plus important pour l'activité théâtre.

M le maire détaille les 11 lots pour un coût HT de 225 270 € soit 270 324 € TTC.

Il faut rajouter les frais de maîtrise d'œuvre (9.5 %), et divers frais annexes pour un total général HT de 256970.65 € soit 308364.78 TTC.

Il précise que le système de sonorisation est inclus dans le lot électricité.

Concernant le chauffage, l'étude est à revoir.

Des aides financières à hauteur de 70 % vont être sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017, du Conseil Départemental et de la réserve parlementaire.

Pour le reste du financement, il faudra avoir recours à l'emprunt.

Un permis de construire devra être déposé. Les travaux pourraient débuter courant du 2^{ème} semestre 2017.

Durant 6 mois minimum la salle sera indisponible. En accord avec M le maire de Sauviac, les associations pourront disposer de la salle des fêtes de Sauviac, selon les disponibilités.

Le lycée St Clément mettra également le samedi, une salle à disposition de l'association « le club des Aînés » ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte l'étude présentée par M le maire pour un total général de travaux HT de 256 970.65 € (308 364.78 € TTC)

- autorise M le maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017, du Conseil Départemental, et à solliciter une réserve parlementaire.
- charge M PORTES, président de la commission des finances de consulter trois organismes bancaires pour un recours à l'emprunt.

II BIBLIOTHEQUE : création d'une régie

Les bénévoles en charge de la bibliothèque souhaitent organiser des manifestations. Des participations financières pourront être demandées aux participants. Elles envisagent, par ailleurs la vente de livres (autres que prêts de la BDP).

Pour l'encaissement de ces futures recettes, il faut créer une régie de recettes.

Un titulaire et un suppléant devront être nommés par arrêté de M le maire.

Après accord de M le trésorier, Mme MONGES Myriam sera titulaire et Mme ABELA Anne lise, suppléante.

Le conseil municipal accepté à l'unanimité :

- la création d'une régie de recettes. L'encaisse est fixée à 2000 € annuel. Un versement régulier devra être réalisé auprès du Trésor Public.
- charge M le maire d'informer Monsieur le percepteur.

III DECISION MODIFICATIVE

Des frais de TVA doivent être payés au chapitre 67. Il n'y a pas de prévisions budgétaires. En fonctionnement le compte 61522 sera ponctionné de 100 € au profit du compte 67.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

IV EGLISES

1° ARTIGUEVIEILLE :

Les tableaux disposés à l'entrée de l'église présentent des traces de moisissure.

M de RESSEGIER, restaurateur de ces derniers doit venir début octobre pour constater et voir s'il est possible de stopper ces dégradations.

M PLATON profite du sujet, pour indiquer que 20 personnes sont venues visiter l'église lors des Journées du Patrimoine.

2° ST JEAN :

M LEBLANC est venu présenter l'étude qui lui avait été confiée concernant la restauration globale de l'édifice. Elle est présentée en plusieurs tranches, avec en priorité la restauration du porche de l'église.

5 tranches sont détaillées pour un total avoisinant 1 million €.

L'étude et les travaux de l'aménagement paysager pour les accès à mobilité réduite sont à oublier.

1^{er} tranche : le porche est très dégradé : carrelage du sol, menuiseries, charpente, escalier enduit à chaux à l'intérieur, enduit extérieur, drainage extérieur, éclairage sont à refaire.

2^{ième} tranche : restauration du clocher, persiennes, croix métallique, décors sculptés.

3^{ième} tranche : restauration charpente de la nef

4^{ième} tranche : restauration des collatéraux

5^{ième} tranche : restauration des peintures intérieures

La 1^{ère} tranche présente un coût de 193 984 € HT de travaux et un coût total de 229143 € (avec maîtrise d'œuvre et mission de coordination).

Des aides financières vont être demandées auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et de la Région. Sur les derniers travaux de l'église, des aides avaient été obtenues à hauteur de 68 %.

La différence sera financée par les fonds propres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'entreprendre les travaux de la 1^{ère} tranche sur le budget 2017 et 2018
- charge M le maire de constituer les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Mme SERES propose de se renseigner pour une demande de souscription réalisée auprès des administrés, entreprises, associations

<http://www.fondation-patrimoine.org/15717>

V LOGEMENTS COMMUNAUX

Le logement de la mairie est loué à compter du 1 octobre 2016 pour un montant de 426.60 € soit 5119€ par an.

Le logement T5 de St Clément sera loué à partir du 1 er novembre 2016 avec un loyer de 600.36 € soit 7204 € par an.

VI ECOLE :

1) SECURITÉ

M le maire explique la présence de barrières de sécurité devant l'entrée de l'école.

En raison des derniers événements et en application du plan VIGIPIRATE, les entrées principales des écoles doivent être sécurisées.

3 exercices de sécurité, incendie, confinement, intrusion devront être réalisés dans les prochains jours afin de tester les mesures mises en place.

De plus un agent a été présent les 1ers jours pour contrôler le stationnement devant l'école.

Un 1^{er} exercice défense incendie sera effectué vendredi 30 septembre.

Au stade jouxtant l'école, il est impératif de fermer à clé tous les accès.

Ces différentes mesures engendrent des coûts pour la collectivité. Des acquisitions de couvertures de survie, cornes de brume, bouteilles d'eau, gâteaux, radios à piles, pharmacie, chiffons, lampes (environ 300 € à ce jour). On est également amené à revoir les systèmes de sécurité qui doivent être différents selon les événements.

Par décision de la directrice, jusqu'à la levée du plan Vigipirate, les récréations et pause méridienne se font dans la cour de l'école.

Seuls les TAP peuvent pratiquer des activités sur le stade.

2) DON ORDINATEURS

Par l'intermédiaire de Mme ESPUNY Magali, professeur au lycée Jean Moulin, nous avons récupéré 8 ordinateurs destinés à l'école.

Mme la directrice souhaite que tous les ordinateurs soient regroupés dans la salle d'arts plastiques. Cette salle pourra être utilisée par toutes les classes.

Pour la commune, cela évite d'investir sur une connexion internet sur la maternelle, difficile à mettre en service et trop coûteuse (environ 4900 €).

Un courrier de remerciements sera fait auprès du lycée Jean Moulin et de Mme ESPUNY Magali.

VII PLANNING REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Il a été demandé d'inscrire les dates des conseils municipaux sur le site de la commune.

Les réunions sont fixées le mercredi soir à 21 h tous les mois ½.

9/11, 21/12, 25/01, 15/02, 15/03, 12 ou 26 /04 (selon infos Etat), 14/06, 12/07, 06/09, 04/10, 15/11 et 20/12.

Des évènements ou dossiers urgents peuvent amener à modifier des dates.

De plus, le Conseil Départemental a demandé le calendrier pour planifier la visite du Président lors d'une séance.

VIII CERCLE TRAVAUX

A ce jour, la commune a investi à hauteur de 42 159 €. Il y a un dépassement de 2 159 € par rapport à l'enveloppe de 40 000 €.

M le maire fait lecture d'un courrier de Mme et M LABAT Gérants du cercle : ils font part de la gêne occasionnée par le bruit lors des locations de la salle (musique). Dans le cadre des futurs travaux ils sollicitent la prise en compte de l'isolation phonique sur le mur mitoyen avec le cercle.

De plus l'activité du cercle est encore fragile et ils demandent une baisse provisoire du loyer.

En rappel, il y a une annuité annuelle d'emprunt sur le cercle de 4 645.51 €, qui est couverte par des loyers (commerce et logement) de 6961.08 €.

Avec une baisse de 150 € les recettes seront de 5 151.08 €.

Oui le rapport de M le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de diminuer le loyer total de 150 € à compter du 1 octobre 2016 jusqu'au 31 mars 2017 comme ci-dessous :
 - o logement commercial de 200.03 à 158.35 € HT soit 190.03 € TTC.
 - o logement de 380.06€ à 280.06 €
 - o global : 470.09 €
- charge M le maire d'en informer M le percepteur.

IX QUESTIONS DIVERSES

- 1) chemin de Pelissey : le chemin est abimé par des passages de véhicules (quad, 4x4, camions)
- 2) Chemin de La Pla : il y a des ornières à boucher.
- 3) AFAFAF : l'entreprise ESPUNY a commencé les travaux dans la zone de l'aménagement foncier.

L'ordre du jour est épuisé la parole est donnée aux conseillers :

M PORTE : Lieu-dit « La Ran », les panneaux dans le virage sont gênants pour la circulation. M le maire indique que tout devrait être terminé la semaine prochaine.

Il signale également des problèmes sur l'enrouleur pour l'arrosage du stade. Il demande s'il est possible de le réparer ou le changer ?

M le maire répond que ce matériel a plus de 20 ans. De plus, il y a eu dernièrement un problème au forage par manque de pression d'eau.

Mme LALANE : Comment faut-il faire pour incinérer ?

M le maire répond que l'acte est strictement interdit à ce jour : il n'y a plus de dérogation.

Il est possible d'incinérer dans des incinérateurs couverts.

Pourquoi ne pas envisager un ramassage des déchets verts ?

M le maire répond : Cette solution a été évoquée auprès du SICTOM.

Il faut voir si la commune pourrait mettre en place un service de broyage des déchets avec le matériel communal. Ce service pourrait être payant et obligerait la mise à disposition d'un employé communal.

La commission voirie va étudier la proposition.

M MISTLER : il est satisfait des peintures faites à la salle des fêtes ;

Il reste la peinture des volets du cercle à terminer.

M DAURIAN : Pour information, des primaires de droite auront lieu à Bazas les 20 et 27 novembre.

FIN DE SEANCE 23H20